Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261103-202611121-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
28/10/2026
Affichée le 28/10/2026

L'an deux mil vingt-six
Le mardi trois novembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
10/11/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, M. JUHEL Arnaud, Mme BROSSAY Aurélie, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme GUILLOT Annabelle, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme LENDORMY Clémence
M. NOUHAUD Cyril

M. JUHEL Arnaud a été nommé secrétaire

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 19

2026.11.121) CONTRAT JVS MAIRISTEM LOGICIELS MAIRIES

Monsieur le Maire rappelle au comité la signature d'un contrat horizon Villages Infinity, option licence Multi-communes, avec JVS Mairistem Saint Martin sur le Pré (51) pour la maintenance et le suivi des logiciels métiers de la commune (Comptabilité, paye, budget, facturation, état civil, élection, population). Il est précisé que ce contrat se termine le 31/12/2026.

A ce titre, JVS Mairistem propose le renouvellement de ce contrat Horizon Villages Infinity – pour la commune au prix annuel de 6 982 € 43 HT soit 8 378 € 92 TTC à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

ADOPTE, à 19 voix pour et 2 abstentions, la proposition de JVS-Mairistem pour l'abonnement annuel, horizon Villages Infinity, au coût de 6 982 € 43 HT soit 8 378 € 92 TTC à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261103-202611121-DE

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 10 novembre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE